

Les Etats-Unis d'Europe



drapeau de l'Europe

Marshall

On distingue trois périodes dans le développement du mouvement européen. La première phase va de 1948 à 1951 environ, période pendant laquelle fut défini le but à atteindre. Ce fut en même temps la période des premières réalisations et de la limitation géographique, qui continue aujourd'hui encore à exercer son influence sur l'intégration de l'Europe. Après le Congrès de La Haye en 1948 pendant lequel le mouvement européen fut créé, se constitua le Conseil de l'Europe, une organisation au sein de laquelle sont représentés la plupart des pays libres d'Europe Occidentale. Pour la première fois fut formulée à La

Haye la définition, devenue classique par la suite, de ce qu'on entendait par intégration européenne, c.-à-d. l'instauration d'organismes européens communautaires qui auraient une compétence propre et ne dépendraient donc ni des gouvernements ni des parlements nationaux.

La seconde phase s'étend de \pm 1951 à \pm 1954: c'est la période d'une édification très rapide en apparence, mais qui aboutit à un échec: la France rejette en effet la Communauté européenne de défense.

La troisième période commence en 1957 et est toujours en cours. On l'a qualifiée de période de "relance" parce qu'elle constitue la lente remise en vigueur des objectifs économiques essentiels, avec un peu moins d'optimisme peut-être et d'espoir dans des réalisations rapides, mais avec une confiance relativement grande dans le succès final de l'entreprise.

La Communauté Européenne réunissait six pays, notamment la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, déjà groupés sous le vocable Benelux depuis 1944, la France, la République Fédérale Allemande et l'Italie, en un ensemble économique, lié par la CECA (Communauté Européenne Charbon-Acier), la Communauté Economique Européenne (CEE) ou Marché Commun et l'Euratom. Après la création de la CECA en 1952, la CEE (depuis 1958) était chargée d'ouvrir l'accès d'un seul grand marché comportant 166 millions de consommateurs aux ressources économiques des Six. La Commission de la CEE se compose de neuf membres mais ne peut, dans la plupart des cas, à l'encontre de la Haute Autorité, que formuler des propositions de règlements qui doivent encore être arrêtés par le Conseil des Ministres de la Communauté. La

mission principale de la Commission est de créer progressivement un marché commun s'étendant à tous les secteurs, dans lequel toutes les entraves au commerce seraient supprimées et où les biens, les services et les capitaux pourraient circuler librement en tenant compte des règles d'une concurrence honnête. De plus, la Commission doit établir et exécuter un régime commun applicable à l'agriculture, aux transports et au commerce extérieur. Enfin, en collaboration avec le Conseil des Ministres, elle doit viser à réaliser une réglementation économique, monétaire et sociale commune.

L'Euratom est un organisme exécutif composé de cinq membres disposant des mêmes pouvoirs que la Commission de la CEE. De plus, en bien des matières il peut directement prendre des mesures. La Commission a pour tâche d'établir et de stimuler une puissante industrie utilisant l'énergie atomique. Elle est, en outre, chargée du contrôle de l'utilisation pacifique de cette énergie et de la santé des travailleurs occupés dans cette industrie.

La CECA, la CEE et l'Euratom sont organisés de façon identique. Chacune de ces institutions prend, en faveur du développement de la communauté, ses décisions à la majorité des voix, in-

Pendant la 2ème Guerre mondiale on se rendit compte en Europe Occidentale que la reconstruction économique et sociale ne pourrait se faire qu'avec la collaboration intime de tous les pays. L'idée d'Etats-Unis d'Europe se précisa lorsqu'à l'exemple du modeste mais heureux modèle du Benelux, la Communauté Economique Européenne (CEE), l'Euratom et dans un domaine plus limité la CECA furent constitués.



dépendamment des gouvernements ou des groupes d'intérêt. Elles sont soumises à un contrôle parlementaire commun.

Le Parlement Européen, qui siège à Strasbourg, compte 142 membres désignés par les parlements nationaux (36 Allemands, Français et Italiens, 14 Belges et Néerlandais et 6 Luxembourgeois). Les trois organes exécutifs doivent chaque année faire rapport au Parlement Européen qui peut contraindre à la démission par motion de censure. Le Parlement a le droit de proposer des amendements au budget de la CEE et de l'Euratom. Il se réunit un certain nombre de fois par an en session plénière. Des commissions suivent de près les travaux des organes exécutifs. Ses membres appartiennent aux trois grandes formations politiques qu'on retrouve dans les pays membres (les démocrates-chrétiens, les libéraux et les socialistes).

La Cour de Justice de La Haye garantit la stricte exécution des traités. Elle se compose de sept juges et est compétente pour juger des actes des organes exécutifs. Elle peut déclarer nulles ou confirmer certaines décisions. Ses arrêts ont force de loi dans toute la Communauté et lient toutes les parties, tant les personnes phy-

siques, les entreprises, les gouvernements nationaux que les organes exécutifs de la Communauté même. A côté de ces institutions fonctionnent encore des organismes consultatifs chargés de problèmes économiques, monétaires et sociaux.

La limitation de la Communauté

Européenne aux six pays cités est de plus en plus contestée par des pays qui n'en font pas partie. Ainsi sous l'égide de l'Angleterre, un autre groupe s'est constitué: le "Outer Seven", les sept pays de l'Association Européenne du Libre Echange (AELE) comprenant, à côté de la Grande-Bretagne, le Danemark, la Norvège, la Suède, le Portugal, la Suisse et l'Autriche. Les Soviets aussi ont avec leurs satellites, formé un ensemble économique concurrent: le Comecon.

La Communauté Européenne est une communauté ouverte, c.-à-d. que tout Etat européen peut demander à s'affilier à la CECA, à la CEE comme à l'Euratom.

Il est possible que cette communauté puisse jouer un rôle de premier plan dans l'économie mondiale. Pour ce, il faut cependant qu'elle adapte son organisation aux dimensions de l'Europe et des Etats-Unis, favorisant ainsi une collaboration atlantique.

